



## Travaux financés par l'enfant des propriétaires

Par **Yoann12**, le **18/06/2015 à 22:39**

Bonjour,

Actuellement je vis avec ma femme et ma fille dans un appartement à l'étage de la maison de mes parents. Mon père étant handicapé et sous tutelle, je souhaite continuer à vivre dans cet appartement. tout appartient à mes parents.

Aujourd'hui je souhaite améliorer notre confort et faire une amélioration passant par une extension de la maison. Je souhaite financer cet aménagement.

Ma question est de savoir comment je pourrais récupérer cette somme utilisée pour l'aménagement lors de la succession. (PS : j'ai une sœur)

Cordialement

Par **domat**, le **19/06/2015 à 15:05**

bjr,

il est toujours délicat d'investir dans un bien immobilier qui ne vous appartient pas.

il faut d'abord que vos parents soient d'accord sur les travaux que vous projetez.

il serait utile que vous en discutiez avec votre sœur.

il existe plusieurs solutions, je vous conseille de voir un notaire qui saura vous conseiller en fonction de votre situation familiale.

cdt

Par **Yoann12**, le **19/06/2015 à 21:59**

Merci pour votre réponse.

Nous avons vu un notaire qui nous conseille de passer par la succession mais les démarches me paraissent trop lourde par rapport au coût de l'aménagement.

Cependant il nous a pas proposer d'autre solutions.

Cordialement.